

APPEL À CANDIDATURES

Promeneurs du net



Appel à candidatures Coordination des PDN

Avis d'appel

Relatif à la coordination du dispositif
« Promeneurs du Net » dans le Var
Pour la période 2024-2026

Date de clôture de l'appel à candidature
LE DIMANCHE 15 OCTOBRE 2023

Les dossiers sont à transmettre au :

Service Développement Social de la CAF du Var

✉ promeneursdunet@caf83.caf.fr

06 22 52 62 45

Dans le cas d'une difficulté d'envoi en raison de fichiers trop lourds, nous vous remercions de ne pas doubler cet envoi par des canaux de contact parallèles afin d'optimiser le délai de traitement du dossier et de réaliser plusieurs envois (mail1, mail 2, ...) plutôt qu'un envoi We Transfer.

Appel à candidatures

1) Portage de l'appel à candidatures

L'appel à candidatures est porté par la Caisse d'Allocations Familiales du Var.

Le dispositif des Promeneurs du Net est piloté par un comité réunissant la CAF du Var, les services Académiques du Var DSDEN/SDJES, la Mutualité Sociale Agricole Provence Azur, le Conseil Départemental du Var, l'Agence Régionale de Santé PACA.

2) Objet de l'appel à candidatures

Ce dispositif national est déployé sur le territoire varois depuis 2017.

Le présent appel à candidatures concerne la poursuite de son déploiement pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2026.

Il s'agit pour le candidat d'accompagner la mise en œuvre des Promeneurs du Net dans le Var, en lien avec l'ensemble des partenaires institutionnels et des acteurs jeunesse et parentalité du département, en assurant la gestion, le suivi, et la coordination de ce projet.

3) Le cahier des charges

Le cahier des charges relatif au déploiement des Promeneurs du Net dans le Var figure en Annexe 1 de cet appel à candidatures. Il sera par ailleurs téléchargeable sur le site de la Caisse d'Allocations Familiales du Var ([Appel à candidatures Promeneurs du Net | Bienvenue sur Caf.fr](#)) et, en cas de demande au service chargé de l'appel à candidatures, pourra être adressé par courriel ou courrier.

4) Modalités d'instruction des dossiers et critères de sélection

Afin d'assurer la transparence et de garantir ainsi une concurrence loyale et équitable entre tous les candidats potentiels susceptibles de répondre à l'appel à candidatures, une grille de notation incluant des critères de pondération a été validée par le comité de pilotage pluri-institutionnel du projet ; les critères de notation sont explicités dans le cahier des charges de cet appel à candidatures.

5) Modalités de dépôt des réponses

Le candidat devra répondre avant le 15/10/2023, par courriel, en adressant le dossier (signé et scanné) de candidature complète à l'adresse : promeneursdunet@caf83.caf.fr

A réception de la candidature, une attestation de dépôt vous sera adressée par mail

Composition du dossier

1) Présentation du demandeur :

L'appel à candidatures pour la coordination de la démarche « Promeneurs du Net » dans le Var prévoit le portage du projet par une structure unique œuvrant dans le domaine de l'action sociale des jeunes et à vocation départementale.

Si le signataire du dossier déposé n'est pas le représentant légal de la structure, il devra joindre un pouvoir lui permettant d'engager celle-ci sur le projet et de répondre à l'appel à candidatures.

2) Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature devra intégrer :

- Le dossier de candidature figurant en Annexe 2, rempli, daté et signé
- Le Curriculum vitae du/des professionnel(s) pressenti(s) pour assurer la fonction de coordination.
- Tout document que le candidat jugera utile d'annexer (projet...) – *facultatif*.
- Les pièces administratives suivantes :
 - L'organigramme à date de la candidature du personnel salarié de la structure.
 - La liste à date de la candidature des membres du Conseil d'Administration et du Bureau.
 - [Compte de résultat et bilan \(ou éléments de bilan\) relatif à l'année 2022.](#)
 - [Le rapport annuel d'activité de l'année n-1 \(bilan qualitatif et quantitatif\) ;](#)
 - [Le rapport du Commissaire aux comptes relatif à l'année 2022.](#)
 - L'attestation de délégation de pouvoir, si le signataire du dossier n'est pas le représentant légal de l'organisme.
 - Le récépissé de déclaration en préfecture.
 - Les statuts.
 - Un Relevé d'Identité Bancaire.

Si vous êtes un partenaire subventionné par la CAF du Var, il n'est pas nécessaire de joindre les documents en bleu s'ils ont déjà été transmis et qu'ils n'ont pas été modifiés depuis.

Le comité de pilotage ou les agents instructeurs se réservent la possibilité de demander aux candidats des compléments d'information, et une audition par le comité de sélection est prévue afin d'apprécier la pertinence du projet.

Contacts :

Sandra Casabona 04.94.09.74.10

Murien Bourguignon 04.94.09.74.23

Camille Laout 04.94.09.74.21